LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 31 décembre 2022

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com
La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE EURO INFLATION

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds La Française Euro Inflation est d'obtenir, au travers de son maître luxembourgeois, une performance nette de frais supérieure au Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index, sur la période de placement recommandée, supérieure à 3 ans.

La performance du fonds sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

INDICATEUR DE REFERENCE

Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index
Lancé le 31 décembre 1999, le Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro indexés sur l'inflation domestique ou sur celle de la zone Euro. Pour être éligibles, les titres doivent avoir une maturité résiduelle de 1 an minimum, être émis en euros, pour un montant global d'au moins 500 M€ et avoir reçu une notation financière à long terme minimum de A3/A-. L'indice est rebalancé mensuellement, calculé en rendement total sur la base des cours « mid » de clôture, exprimé en euros et publié quotidiennement.
Code de référence Bloomberg : BEIG1T Index
Administrateur de l'indice : Bloomberg Index Services Limited. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n' est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur :
www.bloomberg.com/professional/product/indices

Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence.
L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'investissement du fonds La Française Euro Inflation est réalisé à hauteur de 100% maximum au travers d'un OPCVM maître dénommé La Française LUX – Euro Inflation (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

Actifs utilisé par le fonds nourricier :

***a) OPCVM** : investissement jusqu'à 100% maximum dans l'OPCVM maître La Française LUX – Euro Inflation.*
***b) Liquidités** : à titre accessoire*

Les OPCVM maître et nourricier ont conclu un accord par lequel :
- l'OPCVM maître s'engage à transmettre au fonds nourricier tous documents et informations le concernant (notamment documents constitutifs, contrats avec des tiers, exposition aux marchés à terme, process de suivi des risques, non-respect de la réglementation, …) dans les meilleurs délais,
- les OPCVM maître et nourricier s'engagent à coordonner les modalités de calcul de leur valeur liquidative et à se tenir informés de toute suspension des ordres de souscription / rachat,
- les OPCVM maître et nourricier se tiennent mutuellement informés de toute modification les concernant (ex. décision de fusion ou liquidation, changement de dépositaire, …).

Cet accord est disponible sur simple demande écrite auprès du Département Marketing Produits de la société de gestion, à l'adresse e-mail : contact-valeursmobilieres@lafrancaise-group.com

Rappel des objectifs et politique d'investissement de l'OPCVM maître La Française LUX – Euro Inflation

1- Stratégie utilisée

L'objectif de La Française LUX – Euro Inflation est d'obtenir une performance nette de frais supérieure au Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index , sur la période de placement recommandée, supérieure à 3 ans.

Le compartiment a recours à différents types de stratégies :

A) Stratégies principales :

(i) une stratégie directionnelle, cherchant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des anticipations de taux et d'inflation, fondée sur l'utilisation des obligations à taux fixe et des obligations indexées sur l'inflation;
(ii) une stratégie de courbe des taux, visant à exploiter les variations de l'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme, fondée sur l'utilisation des obligations à taux variable obligataire et assimilées ;
(iii) une stratégie d'arbitrage entre obligations à taux fixe et obligations indexées sur l'inflation, pour tirer parti des variations du différentiel entre les taux nominaux et les taux réels, selon les perspectives de croissance et d'inflation anticipées ;

B) Stratégies secondaires :

(i) une stratégie de diversification à l'international visant à tirer parti des opportunités offertes par les marchés obligataires des pays de l'OCDE par une exposition aux taux d'intérêt et à l'inflation de ces pays mais sans risque de change (couverture systématique).
(ii) une stratégie de diversification crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.

Le Compartiment a pour objectif de chercher à surperformer l'indice Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond avec une capacité de résistance durant les périodes de tensions sur les taux d'intérêt.

Le Compartiment investira dans des obligations à taux variable et/ou nominales et/ou dans des titres de créance indexés sur l'inflation avec les caractéristiques suivantes, exprimées en pourcentage des actifs nets du Compartiment :
• émetteurs de la zone euro : jusqu'à 100 %
• émetteurs de l'OCDE en dehors de la zone euro : jusqu'à 10%
• secteur public et semi-public : jusqu'à 100 %
• secteur privé : jusqu'à 100 %

Le Compartiment investira jusqu'à 75% de son actif net dans des titres émis ou garantis par les États membres de la zone euro.
Le portefeuille ne sera investi que dans des émetteurs de premier ordre, à savoir dotés d'une notation supérieure ou égale à BBB auprès de Standard & Poor's ou à Baa3 auprès de Moody's ou considérés de manière équivalente par le Gestionnaire recourant à des critères de solvabilité similaires au moment de l'achat. En cas d'absence de notation de l'émetteur, la condition de notation devra être remplie par l'émission. Si une obligation notée investment grade est rétrogradée à la notation sub-investment grade, l'actif concerné ne fera pas l'objet d'une vente sauf si le Gestionnaire considère que cette vente est dans l'intérêt des Actionnaires.
Le compartiment peut investir dans des actifs notés sub-investment grade qui ne peuvent excéder au total 10 % des actifs du Compartiment. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance négociables, des obligations à taux fixe, des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire. Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ni dans des titres adossés à des actifs (MBS et ABS).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Cette part des actifs sera systématiquement couverte par rapport au risque de change. Un risque de change peut néanmoins subsister en raison d'une couverture imparfaite.

Le Compartiment ne peut pas être exposé au marché boursier.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Le Compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire jusqu'à 20% de son actif net. Il peut, afin de placer ses liquidités, investir dans des OPC monétaires ou des OPC investis dans : 1) des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, n'excède pas 12 mois ou 2) des titres de créance dont le taux est ajusté, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, au moins une fois par an.
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Le Compartiment peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des accords de mise en pension et de prise en pension (également connues sous le nom de repos) afin de (i) garantir l'investissement des liquidités disponibles (prise en pension), (ii) optimiser la performance du portefeuille (prêt de titres), (iii) établir une position d'arbitrage conçue pour bénéficier d'un élargissement du différentiel de taux.

Le niveau d'exposition attendu aux opérations de prêt de titres s'élève à 25 % des actifs du Compartiment, et ne peut dépasser 60 %. Le niveau d'exposition attendu aux opérations d'emprunt de titres s'élève à 5 %, et ne peut dépasser 10 %.
Le Compartiment peut, dans les limites énoncées dans le prospectus, investir dans des produits dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent de moindres coûts de transaction. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des caps et des floors.

À chaque instrument dérivé correspond une stratégie spécifique de couverture, d'arbitrage, de relative value ou d'exposition pour (i) couvrir l'intégralité du portefeuille ou certaines catégories d'actifs qu'il détient contre les risques de taux d'intérêt et/ou d'inflation et/ou de taux de change, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs spécifiques (p. ex. achat d'une obligation indexée sur l'inflation par rapport à une obligation à taux fixe), ou (iii) accroître l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt face au marché.

Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres)

• Nature des garanties financières :
Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, le fonds peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire du fonds.

• Politique de réinvestissement des garanties reçues :
Les garanties financières reçues en espèces pourront être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.
Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

• Sélection des contreparties :
La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.
A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

• Rémunération :
Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.
Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties en espèces reçues dans le cadre de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds. Ces opérations engendrent des coûts opérationnels directs et indirects qui sont supportés par la société de gestion, la quotepart de ces coûts ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations.
Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

• Risques :
De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue. Les risques afférant à ce type d'opérations sont décrits dans la rubrique « profil de risque du prospectus ».
Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la stratégie d'investissement et/ou dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Le profil de risque du fonds La Française Euro Inflation est identique à celui de son maître La Française LUX – Euro Inflation.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître La Française LUX – Euro Inflation

Risque de perte en capital :
Etant donné que le capital du Compartiment n'est pas garanti, le souscripteur peut perdre tout ou partie de son investissement initial.

Risque de durabilité : il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Risque de taux d'intérêt :
Le Compartiment est soumis au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur de l'investissement du Compartiment puisse diminuer si le taux d'intérêt augmente. De ce fait, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut baisser.

Risque discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment se fonde sur la sélection de titres et sur les prévisions concernant les marchés des actifs du Compartiment. Il existe un risque que le Compartiment ne puisse pas être investi à tout moment dans les titres enregistrant les meilleures performances. La performance du Compartiment peut par conséquent être inférieure à l'objectif de gestion. En outre, la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut avoir une performance négative.

Risque de crédit relatif aux émetteurs de titres de créance :
Ces risques peuvent provenir d'un risque de défaillance inattendu ou d'un abaissement de la notation d'un émetteur d'un titre de créance. Si une notation de crédit d'un émetteur est abaissée, la valeur de ses actifs chute, ce qui peut en conséquence entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risque de baisse du taux d'inflation :
Ce risque peut peser sur la performance à court terme des obligations indexées sur l'inflation et engendrer une diminution de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risques découlant des opérations d'arbitrage :
Les opérations d'arbitrage effectuées directement au sein du Compartiment sont basées sur la capacité du Gestionnaire à anticiper les tendances au sein des différents marchés et instruments financiers. Il existe par conséquent un risque que les tendances du marché financier ne soient pas conformes à celles anticipées par le Gestionnaire, ce qui peut conduire à une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. Celle-ci peut s'avérer plus importante que celle observée sur les marchés financiers.

Risque de change :
Le Compartiment peut investir dans des valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. Si une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur nette d'inventaire peut baisser. Il existe un risque de change résiduel dû à une couverture imparfaite.

Risque de contrepartie :
Le Compartiment peut conclure des opérations financières sur produits dérivés et des transactions à réméré ainsi que d'autres contrats qui comportent une exposition au risque de crédit de certaines contreparties. Si une contrepartie manque à son obligation, le Compartiment peut enregistrer une baisse de la valeur de son portefeuille.

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise timide en 2021 a été suivie en 2022 par un ralentissement prononcé en Chine à la suite des flambées de Covid 19 et par l'explosion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a conduit à une inflation galopante dans toutes les zones du monde. En conséquence, les marchés financiers ont été extrêmement volatils depuis le début de l'année, avec des actifs risqués largement orientés à la baisse. Les banques centrales ont été réactives et ont augmenté leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation, entrainant dans leurs sillages les taux souverains mondiaux.

La croissance mondiale, dont les projections ont sans cesse été revues à la baisse, a ralenti en 2022 autour de 3%. En 2023, le consensus anticipe un ralentissement de la croissance dans toutes les zones du monde. Les économies avancées ont ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du niveau élevé des prix de l'énergie. En Europe, la récession devrait s'installer avec une projection de croissance négative de -0.1%. Les indicateurs avancés mondiaux sont orientés à la baisse, comme l'illustre le PMI manufacturier mondial dont le dernier chiffre s'établit en territoire de contraction sous la barre des 50. L'inflation, quant à elle, reste très forte dans la plupart des zones géographiques, même si l'on observe des signes d'essoufflement aux Etats-Unis où la désinflation s'est installée. Les niveaux de variations annuelles restent encore très élevés (+6.5 % au mois de décembre après +7.1% en novembre) ; par exemple, la variation annuelle du pétrole pourrait passer négative dès le premier trimestre 2023 et les variations de la composante alimentaire devraient décélérer fortement dans les mois qui viennent. Le marché anticipe d'ailleurs un retour sous les 2.50% d'ici la fin de l'année, alors que la Fed prévoit une inflation au-dessus de 3% au dernier trimestre 2023. Afin de lutter contre cette inflation, la Fed a adopté très rapidement une politique monétaire restrictive en remontant son taux tout au long de l'année, dans une fourchette entre 4.25% et 4.50% aujourd'hui. Le consensus anticipe une hausse supplémentaire de 50 bp, avec un taux terminal autour de 5%. La situation en Europe est quelque peu différente avec une inflation bien plus élevée, autour de 10% en novembre, et qui ne baisserait qu'à un niveau de 3.50% fin 2023, soit encore bien au-dessus de la cible de 2% de la BCE. De plus, les risques en Europe restent à la hausse avec les prix du gaz qui peuvent monter fortement en fonction des températures à venir et du déroulement des approvisionnements. Comme aux Etats-Unis, l'inflation hors énergie et alimentation ne retournera pas à la cible des 2% avant 2024 au mieux.

Lors des dernières réunions de décembre, aussi bien J. Powell que C. Lagarde ont souligné l'importance de ramener l'inflation à 2%, et ce malgré le risque de récession dont l'ampleur et la durée sont difficiles à estimer. Le rythme de hausse des principales banques centrales a diminué ces derniers mois et aujourd'hui le marché anticipe encore, d'ici la fin du premier trimestre 2023, des hausses totales de 50 bp et 125 bp respectivement aux Etats-Unis et en Europe, pour arriver à des taux terminaux légèrement au-delà de 3% en Zone Euro et 5% de l'autre côté de l'Atlantique. En Asie, la Chine a récemment confirmé la réouverture de son économie avec la sortie de sa politique Zéro Covid, ce qui est positif pour la croissance mondiale. En parallèle, le gouvernement a mis en place des plans de relance afin de soutenir les entreprises et les ménages.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Euro Inflation- Part I	La Française Euro Inflation- Part R
Fonds	-7,89%	-8,42%
Indice	-9,66%	-9,66%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le début d'année 2022 a été dans la continuité de la fin 2021 : avec des chiffres d'inflation qui ont continué de surprendre globalement à la hausse, les marchés ont intégré toujours plus de hausse de taux de la part des principales banques centrales. Dans les pays développés, les principaux banquiers centraux ont donc réaffirmé la nécessité de resserrer la politique monétaire pour faire face à une inflation plus persistante que prévu et nettement supérieure à leurs objectifs.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Le vif regain de tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine marquées par l'offensive militaire de la Russie le 23 février, et la série de sanctions de la part des pays membres de l'OTAN envers la Russie, ont largement influencé les mouvements de marché, avec notamment des perspectives d'inflation revues largement à la hausse avec l'envolée généralisée des matières premières. Toutefois, les gouvernements ont annoncé des mesures budgétaires pour soutenir la consommation des ménages et pour alléger la pression sur les coûts des entreprises.

Les perspectives de croissance 2022 n'ont fait que baisser sur le premier semestre avant de se stabiliser, voire de légèrement augmenter, tandis que les perspectives 2023 n'ont fait que baisser sur le second semestre.

Dans ce contexte, la banque centrale américaine a commencé à augmenter ses taux dès le mois de mars pour arriver à un taux terminal fin 2022 à 4.50 versus 0.25% fin 2021. La BCE n'a commencé ses hausses de taux qu'à partir de l'été pour atteindre 2% fin 2022, soit 250 bp de hausse sur l'année.

La Française Euro Inflation

Dans ce contexte, sur la courbe des swaps euro, les anticipations d'inflation 10 ans ont augmenté de plus de 50 bp sur l'année pour s'établir au-dessus de 2.50% et les taux réels ont bondi de quasiment 250 bp pour passer positifs sur un niveau fin 2022 un peu au-dessus de 0.55%.

Sur l'année 2022, le fonds La Française Euro Inflation Part I a enregistré une performance de -7.89% versus -9.66% pour son indice de référence.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations… en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 30/12/2022

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Societe de gestion
LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	100,10%	La Française Asset Management

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
20/06/2022	↳ Possibilité de souscrire dans la part R via la plateforme IZNES (parts en nominatif ↳ Règlement UE N° 833/2014 exclusion ressortissants russes ↳ Précision Règlement SFDR : • Ajout de cette phrase : « La société de gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. » • Précision dans le prospectus que le fonds relève de l'article 6 SFDR ↳ Précision Mise en conformité ESMA Commissions de surperformance : • Exemple sur 10 ans de la méthode de prélèvement des commissions de surperformance • Intégration du wording suivant illustrant le caractère « glissant » de la période de référence en cas de sous-performance : « Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.».
01/10/2022	↳ La fusion absorption de BNP Paribas Securities Services par sa société mère BNP Paribas SA, prévue le 01 octobre 2022 entraine un changement de dépositaire, qui sera désormais BNP Paribas SA.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	2 520,00	-280 022,40	EUR
Achat	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	1 950,00	-238 933,50	EUR
Achat	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	2 000,00	-233 540,00	EUR
Achat	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	1 850,00	-227 790,50	EUR
Achat	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	1 950,00	-222 631,50	EUR
Vente	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	-24 118,00	2 960 002,14	EUR
Vente	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	-23 775,00	2 837 784,00	EUR
Vente	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	-6 445,00	772 819,95	EUR
Vente	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	-2 770,00	322 621,90	EUR
Vente	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	Fonds	-2 350,00	281 483,00	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 30/12/2022

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.
Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.
Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc…) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.
Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.
Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaires variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 0,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Nourriciers

Les frais s'élèvent à 1,35%.

INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Ce fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable, et ne promeut pas de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

En application du règlement Taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Répartition par notation émetteur en % de l'actif

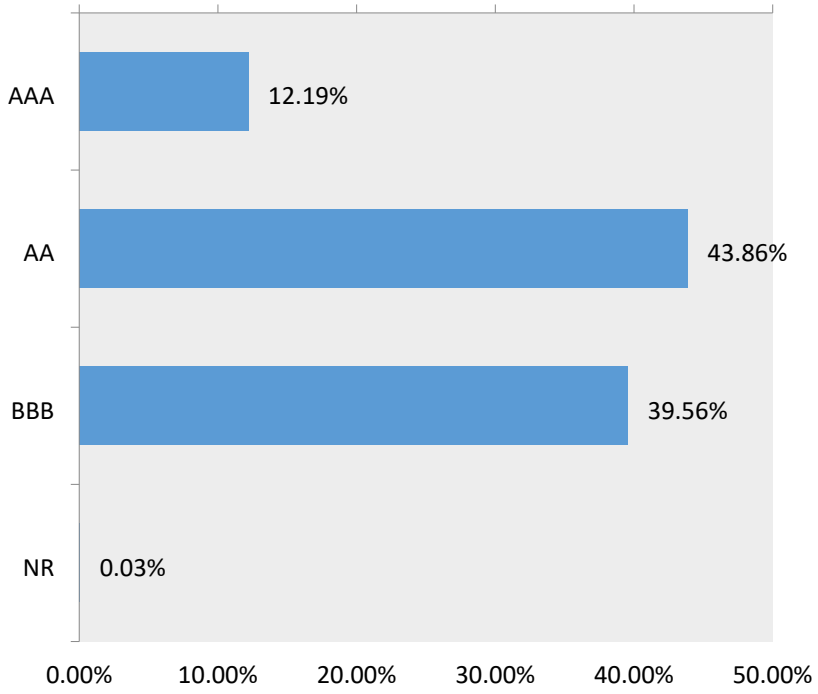

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LA FRANCAISE EURO INFLATION

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE EURO INFLATION ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE EURO INFLATION constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**34,359,131.55**	**39,843,672.50**
Titres d'organismes de placement collectif	**34,359,131.55**	**39,843,672.50**
OPC Maitre	34,359,131.55	39,843,672.50
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	**4,127.33**	**121,629.18**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,127.33	121,629.18
Comptes financiers	**152,700.27**	**25,326.50**
Liquidités	152,700.27	25,326.50
TOTAL DE L'ACTIF	**34,515,959.15**	**39,990,628.18**

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**34,297,002.07**	**38,477,642.20**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**507,580.86**	**1,709,644.20**
Résultat de l'exercice (a,b)	**-479,597.71**	**-344,404.26**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**34,324,985.22**	**39,842,882.14**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**190,973.93**	**147,746.04**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	190,973.93	147,746.04
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**34,515,959.15**	**39,990,628.18**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	128.47	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**128.47**	**-**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-232.69	-115.57
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-232.69**	**-115.57**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**-104.22**	**-115.57**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-481,536.04**	**-281,249.26**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**-481,640.26**	**-281,364.83**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**2,042.55**	**-63,039.43**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**-479,597.71**	**-344,404.26**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière

- 1.00 % TTC maximum pour la part R
- 0.60 % TTC maximum pour la part I

Frais administratifs externes à la société de gestion

- Néant pour les parts R et I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Part R et I : La part variable des frais de gestion représentera 20%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index . Les Frais de gestion variables sont plafonnés annuellement à 2.50% TTC de l'actif net moyen*

* l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables.

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

LA FRANCAISE EURO INFLATION

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index (code Bloomberg BEIG1T Index) .

La période de référence de la performance correspond :
- Entre le 2 juillet 2012 et le 31 décembre 2012, soit le dernier jour de l'exercice comptable en cours du FCP, l'indicateur de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance sera celui dont la performance sera la plus élevée sur la période, entre l'ancien indicateur de référence, le Barclays Capital France French Inflation Linked Bond Index majoré de 1%, et le nouvel indicateur de référence, le Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index.
- Pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :
La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :
Depuis le 1er janvier 2022, une commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :
- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, plafonnée à 2,50% de l'actif net moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.
En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :
- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).
A compter du 1er janvier 2022, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation
Part R : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation
Part R : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**39,842,882.14**	**52,390,155.38**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**8,329,498.07**	**13,340,853.22**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-10,714,788.58**	**-27,734,099.89**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**521,360.83**	**1,422,452.56**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-5,286.20**	**-**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-**	**-**
Différences de change	**-**	**-**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**-3,167,040.78**	**704,885.70**
Différence d'estimation exercice N	-88,900.23	3,078,140.55
Différence d'estimation exercice N-1	-3,078,140.55	-2,373,254.85
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**-481,640.26**	**-281,364.83**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**34,324,985.22**	**39,842,882.14**

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	34,359,131.55
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	59,112.92929
Nombre de titres rachetés	34,179.82037
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	3,250.00000
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	345,012.21	1.00
Commissions de surperformance	115,448.52	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,012.39	0.30
Commissions de surperformance	12,062.92	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	4,127.33
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**4,127.33**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	156,302.73
Autres créditeurs divers	34,671.20
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**190,973.93**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	**Néant**
OPC Maitre	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	**Néant**
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 30 Décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-476,651.60	-325,781.18
Total	**-476,651.60**	**-325,781.18**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-476,651.60	-325,781.18
Total	**-476,651.60**	**-325,781.18**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	502,123.67	1,436,238.62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**502,123.67**	**1,436,238.62**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	502,123.67	1,436,238.62
Total	**502,123.67**	**1,436,238.62**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2,946.11	-18,623.08
Total	**-2,946.11**	**-18,623.08**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,946.11	-18,623.08
Total	**-2,946.11**	**-18,623.08**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,457.19	273,405.58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**5,457.19**	**273,405.58**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,457.19	273,405.58
Total	**5,457.19**	**273,405.58**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	1,142.59	1,170.94	1,172.82
Actif net (en k EUR)	190,573.73	141,701.73	25,979.14
Nombre de titres			
Parts C	166,789.81300	121,014.81300	22,151.00000

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	6.47	24.50	26.78
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	138.21	140.23	139.06	145.31	**133.08**
Actif net (en k EUR)	10,670.35	13,006.66	20,139.30	33,450.81	**33,954.76**
Nombre de titres					
Parts C	77,198.68381	92,746.89667	144,823.88323	230,195.11722	**255,128.22614**

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.78	2.94	3.19	6.23	**1.96**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.57	-1.40	-1.35	-1.41	**-1.86**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,716.62	1,753.93	1,751.46	1,843.12	**1,697.78**
Actif net (en k EUR)	9,527.67	11,167.43	6,271.71	6,392.07	**370.22**
Nombre de titres					
Parts C	5,550.23906	6,367.06320	3,580.84632	3,468.06332	**218.06332**

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	9.72	36.74	40.07	78.83	**25.02**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-6.38	-5.23	-5.10	-5.36	**-13.51**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				**34,359,131.55**	**100.10**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**34,359,131.55**	**100.10**
LA FRANCAISE LUX-LFP EURO INFLA CAF	302,750.3	113.49	EUR	34,359,131.55	100.10
Créances				**4,127.33**	**0.01**
Dettes				**-190,973.93**	**-0.56**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**152,700.27**	**0.44**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**34,324,985.22**	**100.00**